

☐ Mme ☐ M.

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

N° Siret : **Code APE :**

Adresse professionnelle :

Tél : **Mail :**

Adresse personnelle :

Tél :

Envoi du courrier : ☐ à l'adresse professionnelle ☐ à l'adresse personnelle

Profession :

Mode exercice :

☐ Individuel

☐ en société : préciser la forme juridique

Date de début d'activité :

TVA :

☐ non assujetti

☐ franchise en base

☐ assujetti réel simplifié

☐ assujetti réel normal

Régime fiscal BNC = Profession libérale

☐ Micro BNC

☐ Déclaration contrôlée 2035

Si médecin, spécialité :

☐ secteur 1 ☐ secteur 2 ☐ non conventionné

Si profession médicale ou paramédicale préciser :

☐ remplaçant ☐ collaborateur

☐ **Régime fiscal BIC :**
artisans, commerçants

☐ **Régime fiscal BA :**
agriculteurs

☐ IR (Impôt sur le Revenu)

☐ IS (Impôt sur les Sociétés)

☐ Régime Micro

☐ Régime réel simplifié

☐ Régime réel normal

☐ Sur option

☐ De droit

Adhésion à l'AGCS : Je certifie

☐ N'avoir jamais adhéré à un organisme agréé

☐ Avoir déjà adhéré à un organisme agréé et l'avoir quitté volontairement en date du

☐ Avoir été exclu d'un organisme agréé le

Expert-comptable / Je confie ma comptabilité à :

NOM :

Adresse :

Tél : **Mail :** **Siret :**

Je soussigné, déclare adhérer à l'OMGA AGCS, après avoir pris connaissance de mes engagements figurant au verso de ce bulletin.

Cadre AGCS
Exercice Actif
N° Adh

Fait à Signature
le

ENGAGEMENTS

En adhérant à l'AGCS, organisme mixte de gestion agréé, je prends l'engagement de respecter ses statuts et son règlement intérieur et notamment :

- à informer immédiatement l'OMGA, de tout changement concernant mon état civil, mes adresses professionnelle et personnelle, mon adresse mail, de toute modification dans la nature de mon activité ou ma cessation d'activité, également de tout changement intervenant dans mon organisation professionnelle
- de produire tous les éléments qui ont été nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et demandés par l'OMGA
- d'adresser à l'OMGA les déclarations de résultats, les bilans, les déclarations de TVA, les déclarations de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), les documents annexes aux déclarations, et tout autre document qui serait demandé par l'OMGA afin de lui permettre de réaliser les contrôles en application de l'article 1649 du code général des impôts.
- de souscrire (pour les professionnels libéraux BNC) à l'engagement pris par l'OMGA d'améliorer la connaissance des revenus des adhérents conformément au décret 77-1520 du 31 décembre 1977 et à l'article 1649 quater F du code général des impôts
- de payer la cotisation annuelle
- de se conformer aux recommandations qui me sont faites lors des contrôles réalisés par l'OMGA sur mon dossier
- de communiquer à l'OMGA, préalablement ou concomitamment à l'envoi au service des impôts des entreprises, toutes les déclarations et annexes, comportant le montant du bénéfice imposable ainsi que l'ensemble des informations pour la détermination du résultat
- d'informer mes clients/patients de ma qualité d'adhérent à un OMGA (Organisme Mixte de Gestion Agréé) et de ses conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèque ou par carte bancaire.

MANDATS

L'adhésion à l'OMGA donne expressément mandat à l'organisme pour la dématérialisation et la télétransmission à l'administration fiscale des déclarations de résultats et de leurs annexes, des attestations d'adhésion et des comptes-rendus de mission établis par l'OMGA, par l'intermédiaire du partenaire EDI de son choix.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) a été adopté en avril 2016 et est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. En adhérant à l'OMGA, l'adhérent donne son consentement pour l'utilisation de ses données personnelles par l'organisme.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par l'organisme mixte de gestion agréé.

Plus d'information sur <http://www.economie.gouv.fr/dgflp/mission-soutien-aux-entreprises>.

RESILIATION

L'adhésion à l'AGCS se renouvelle chaque année par tacite reconduction. En cas de démission, vous devez nous informer par lettre recommandée AR.